

De la gestion des finances de la Ville de Nyon sous la loupe du Conseil d'Etat

Lors de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2018, un membre du délibérant a affirmé que « *des lettres du Conseil d'Etat ont été envoyées à la Municipalité pour leur dire d'arrêter de dépenser de manière complètement inconsidérée.* »¹ Suite à cette affirmation, Monsieur le Syndic a notamment répondu « *qu'affirmer que [les membres du Conseil d'Etat] ont écrit pour signaler que la Municipalité de Nyon gérait mal ses finances ou dire toute autre affirmation de ce type, est totalement erroné, un fieffé mensonge.* »²

Pourtant, dans l'édition du 7 janvier 2019 d'un quotidien local, un article mentionne que, « *sur demande de l'exécutif cantonal, Béatrice Métraux a écrit en septembre dernier à la ville de Nyon.* »³ D'après une citation de la Conseillère d'Etat, son courrier souligne entre autres « *le haut niveau d'investissement consenti par la ville.* »⁴

Un paragraphe plus loin, il est écrit que « *dans le courrier de Béatrice Métraux, deux autres causes de la situation financière nyonnaise ont été relevées. Pour commencer, un «déficit budgétaire structurel». Autrement dit, des questions propres à la gestion courante des finances, et non à une situation externe inhabituelle, comme pourrait l'être la mise en œuvre de la RIE III. Deuxième raison des problèmes que rencontre la ville, toujours selon le Conseil d'Etat : un faible taux d'imposition en comparaison avec les autres communes vaudoises.* »⁵

Comme relevé par l'article, le Conseil d'Etat ne se prononce pas sur le caractère excessif ou inopportun des dépenses de la Ville⁶. En revanche, lorsque le Conseil d'Etat soutient qu'un déficit budgétaire structurel ou une fiscalité trop basse sont des causes de la situation financière difficile de Nyon, il est difficile de ne pas y voir une remise en question de la gestion des finances de la Ville, « *ou toute autre affirmation de ce type* », pour reprendre les mots de Monsieur le Syndic.

Au vu de ce qui précède, les soussignés adressent les questions suivantes à la Municipalité :

1. Comment la Municipalité explique-t-elle que Monsieur le Syndic n'ait pas mentionné l'existence de la lettre du Conseil d'Etat traitant de la gestion actuelle des finances de la Ville, alors qu'une telle lettre existerait bel et bien ?
2. Par souci de transparence, et afin de permettre aux membres de notre assemblée de se faire une opinion par eux-mêmes des propos de Monsieur le Syndic, la Municipalité va-t-elle transmettre au Conseil communal la lettre du Conseil d'Etat ?

Les soussignés remercient d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Marco Carena
Conseiller communal UDC

¹ Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2018, p. 16.

² Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2018, p. 16.

³ La Côte, *Quand Nyon et le canton se renvoient la balle*, du 7 janvier 2019, p. 5.

⁴ La Côte, *Quand Nyon et le canton se renvoient la balle*, du 7 janvier 2019, p. 5.

⁵ La Côte, *Quand Nyon et le canton se renvoient la balle*, du 7 janvier 2019, p. 5.

⁶ La Côte, *Quand Nyon et le canton se renvoient la balle*, du 7 janvier 2019, p. 5.